

**Pilotage.**—Ce service fonctionne en vertu de la Partie VI et de la Partie VI-A de la loi sur la marine marchande. Dès qu'une circonscription de pilotage est créée au Canada par le gouverneur général en conseil, les pilotes qualifiés sont brevetés par l'administration régionale du pilotage. Le Canada compte 23 circonscriptions de pilotage, dont 11 relèvent du ministre des Transports (voir tableau 19) et les autres, d'organismes régionaux désignés par le gouverneur en conseil. Il y a aussi trois circonscriptions qui sont administrées conjointement par le Canada et les États-Unis.

**19.—Service du pilotage, par circonscription, années terminées le  
31 mars 1960 et 1961**

Circonscription	1960		1961	
	Navires	Jauge nette	Navires	Jauge nette
	nombre		nombre	
Lacs Bras-d'Or (N.-É.).....	224	479,700	224	595,240
Sydney (N.-É.).....	2,401	6,711,492	2,108	6,213,612
Halifax (N.-É.).....	3,297	13,095,640	3,374	12,630,448
Saint-Jean (N.-B.).....	1,562	5,701,155	1,576	6,134,417
Québec (P.Q.).....	6,603	29,751,584	7,404	31,834,229
Montréal (P.Q.).....	10,413	34,677,084	10,535	38,944,001
Cornwall (Ont.).....	—	—	2,606	8,202,378
Kingston (Ont.).....	—	—	2,806	8,976,394
Cornwall-Kingston (Ont.).....	5,365	15,546,625	—	—
Churchill (Man.).....	135	272,121	139	260,996
Colombie-Britannique.....	6,468	29,971,088	6,370	30,952,650
<b>Total.....</b>	<b>36,468</b>	<b>136,206,489</b>	<b>37,142</b>	<b>141,745,265</b>

En outre, Terre-Neuve compte 5 circonscriptions relevant de l'administration régionale. Elles ont continué d'être administrées en vertu des statuts de Terre-Neuve après l'union de cette province (31 mars 1949). La Partie VI de la loi sur la marine marchande n'est pas encore entrée en vigueur à Terre-Neuve quant au pilotage.

## Section 2.—Statistique financière des voies navigables

Les principales statistiques sur le coût des ouvrages servant aux transports par eau sont puisées dans les états des dépenses publiques. Ces dépenses peuvent se classer comme immobilisations, ou comme investissements et dépenses d'entretien et d'exploitation. Les recettes d'exploitation sont aussi publiées. La majeure partie des immobilisations pour l'amélioration permanente des voies navigables est fournie par le gouvernement fédéral. Les immobilisations des municipalités et des entreprises privées se limitent presque entièrement aux terminus et docks. Toutefois, les investissements en navires sont d'ordre presque entièrement privé. Il n'existe pas de chiffres sur ces investissements privés en dehors de ceux qui figurent dans les rapports des sociétés, mais ces sociétés ne répondent pas pour toutes les dépenses. Il n'existe pas davantage de statistiques sur les recettes provenant du trafic-voyageurs et du trafic-marchandises des exploitants de navires.

**Immobilisations.**—Les seuls chiffres disponibles sur les immobilisations fédérales affectées aux voies du Canada paraissent dans les *Comptes publics* et dans les rapports annuels des ministères des Transports, des Travaux publics et des Finances, ainsi que dans le rapport annuel de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Toutefois, on ne saurait considérer que ces immobilisations représentent fidèlement la valeur actuelle des ouvrages. Les frais d'aménagement des canaux et des voies d'eau, ainsi que des ouvrages permanents destinés à faciliter le transport par eau au Canada, figurent à leur valeur initiale; ils ne comportent pas de déduction pour